

Laboratoire de Langues, Littératures et Communication

Groupe de Recherche en Arts et Lettres

Groupe de Recherche en Littératures et Cultures Francophones et Comparées

6^{ème} colloque international

La censure ... des créations en sursis

9 et 10 janvier 2020

Appel à Communications

« *Quand on écrit, faut-il tout écrire ?* ». Cette citation de Diderot nous plonge dans une réflexion qui continue d'être, encore aujourd'hui, une question épineuse tant elle recouvre un large champ social, politique, religieux et esthétique.

L'idée qu'un acte ou qu'une production, quelle qu'elle soit, écrite, orale ou artistique, puisse être subversive ou du moins constituer un danger aux yeux d'un pouvoir ou d'une autorité a toujours hanté et secoué les sociétés. Il s'agit même d'une logique implacable qui visait à bouleverser les doxas et les idées considérées comme des archétypes en vue de confronter la réalité des idées à celle des choses. Cette même logique a dû faire face à l'improbation de l'autorité en place manifestée par la censure.

La censure a marqué l'histoire des productions humaines puisqu'elle a été souvent l'expression d'une lutte entre le pouvoir de l'Etat et les forces vives de la société pensante. *Candide*, *Les fleurs du mal*, *Les lettres philosophiques*, *L'Encyclopédie*, *La ferme des animaux*, *Mme Bovary*,... etc., la liste est longue et encore aujourd'hui, la censure touche un nombre important de domaines artistiques et littéraires.

Les marques de la censure ou de l'autocensure peuvent être repérées dès qu'il s'agit d'établir les conditions de la production d'un texte ou d'une œuvre artistique.

Dire est un acte de prise de position, un acte de jugement à l'égard des codes qui régissent et organisent une société. L'esprit d'invention rentrerait, dès lors, dans une stratégie d'écriture imprégnée d'économie aussi bien dans la forme que dans le contenu de la pensée.

L'art, la peinture, le cinéma, la littérature subissent à travers différents mouvements de l'Histoire une inquiétante restriction de la liberté d'expression. Les raisons sont souvent différentes. L'Etat n'est pas toujours le seul acteur de la censure ; l'interdiction par les institutions sociales, fruit de combat et de lutte, conduit à un conformisme idéologique (exemple du féminisme et la représentation de la femme dans les médias)

L'œuvre imite ainsi son monde et génère une réflexion sur les modalités de sa production et les conditions de sa réception. Le présent colloque invite à questionner les mécanismes de la censure pour tenter de comprendre pourquoi les sociétés ont eu recours à la condamnation des œuvres non conformes à l'idéologie dominante, et de quelle manière l'évolution technologique peut s'avérer aujourd'hui un autre défi face aux régimes totalitaires et face aux gardiens du bon goût et de la bienséance.

Axes de réflexion :

- Censure : limites et impasses de la liberté d'expression
- Censure : Histoire d'une lutte de pouvoir politique et religieux
- Censure et autocensure : les problématiques de la création artistique, art, caricature, cinéma et bande dessinée
- Censure et enseignement
- Censure et réseaux sociaux

Modalités de participation

Les propositions de communication sont à envoyer avant le 20 septembre 2019 sous forme de résumé de 300 mots à l'adresse : colloque.censure20@gmail.com. Le résumé devra contenir le titre de la communication, le nom et le prénom du chercheur, l'organisme de rattachement et les mots-clés.

Les frais de participation s'élèvent à 1000 dh (100 €) couvrant les déjeuners, les pauses café, les déplacements sur place, les documents, et la publication des actes prévue pour 2021.

Calendrier

20 septembre 2019 : Date limite d'envoi des propositions de communication.

1 octobre 2019 : Notification des chercheurs.

10 décembre 2019 : Envoi du texte de la communication pour la publication.

9 et 10 janvier 2020 : Tenue du colloque à Casablanca.

Langue du colloque : le français.

Comité scientifique

Jean-Yves MOLLIER (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) – Fatiha BENNANI (LALICO, Université Hassan II de Casablanca) – Graça DOS SANTOS (Université Paris Nanterre, France) – Houda CHRAIBI (LALICO, Université Hassan II de Casablanca) – Abderrahmane AMSIDDER (Université Ibn Zohr, Maroc) – Samira DOUIDER (LALICO, Université Hassan II de Casablanca) – Jean-Noël FERRIE (Directeur de Sciences Po, Université Privée de Rabat) – Majid DKHISSY (FLSH Ben M'sik Casablanca) – Jean-Louis CLEMENT (Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, France) – Sanae GHOUATI (Université Ibn Toufail, Maroc) – Sonia COMBE (Université Paris Nanterre, France) – Khalid SERTI (FLSH Ben M'sik Casablanca) – Denis RAMOND (Sciences Po, Lille, France) – Lahcen OUASMI (LALICO, Université Hassan II de Casablanca) – Khadija MOUZON (LALICO, Université Hassan II de Casablanca).

Comité d'organisation

Lahcen OUASMI – Houda CHRAIBI – Naima MENNOR – Aicha ABBAD – Youssef SEFRI.